

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
*Conformément au règlement (CE) N° 453/2010*  
**STOP GLISS**

Date : 18/11/2015

**1- IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE**

**1.1- Identification de produit**

|                 |                                   |
|-----------------|-----------------------------------|
| Nom commercial  | STOP GLISS                        |
| Nom générique   | CH375                             |
| Type de Produit | Produit de traitement de surfaces |

**1.2- Utilisations identifiées / utilisations déconseillées**

|   |   |
|---|---|
| Utilisations identifiées<br>(source INRS) | Substances chimiques de laboratoire, fabrication de substances,<br>modification de la structure moléculaire des supports siliceux |
|---|---|

**1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

|                      |  |
|----------------------|--|
| Société              | Général Maintenance Industries                 |
| Adresse              | 21 rue de l'Orgeval – 77120 Coulommiers        |
| Téléphone/Fax        | Tel 01 64 03 50 50 Fax 01 64 03 50 67          |
| Site internet        | <a href="http://www.gmisa.fr">www.gmisa.fr</a> |
| Personne à contacter | reglementation@gmisa.fr                        |

|                          |   |
|--------------------------|---|
| Numéro d'appel d'urgence | France : I.N.R.S : +33 (0)1 45 42 59 69 |
|--------------------------|---|

**2- IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1- Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008

Toxicité aiguë, orale : catégorie 4

Toxicité aiguë, dermale : catégorie 3

Corrosion cutanée : catégorie 1B

Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008

Skin Corr. 1A H314 provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves

**2.2- Etiquetage de la substance ou du mélange**

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 :

Symboles de danger



*GHS05 corrosion*

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
*Conformément au règlement (CE) N° 453/2010*  
**STOP GLISS**

Date : 18/11/2015

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| Mention d'avertissement               | Danger  |
| Mention de danger                     | H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves   |
| Conseils de prudence - Prévention     |   |
|                                       | P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/aérosols   |
|                                       | P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage   |
| P303+P361+P353                        | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher   |
| P304+P340                             | EN CAS D'HUNALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer   |
| P305+P351+P338                        | EN EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer |
|                                       | P310 Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.  |
|                                       | P405 Garder sous clef   |
|                                       | P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale   |
| <u>2.3 Autres dangers</u>             |   |
| Résultats des évaluations PBT et vBvP | PBT : non applicable<br>vBvP : non applicable   |

**3- COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

**3.1- Substance**

mélange

Nom chimique hexafluorosilicate d'hydrogène 017-011-00-1

N° Index 009-011-00-5

N° CAS 16961-83-4

N° CE (EINECS) 241-034-8

Concentration 5% < 10%

Skin Corr. . 1B, H314

Nom chimique Bifluorure d'ammonium

N° Index

N° CAS 1341-49-7

N° CE 215-676-4

Concentration < 1%

Acute Tox.  : 3, H301

Skin Corr.  : 1B, H314

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
*Conformément au règlement (CE) N° 453/2010*  
**STOP GLISS**

Date : 18/11/2015

#### 4-PREMIERS SECOURS

##### 4.1- Description des premiers soins nécessaires

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| En cas d'inhalation             | Placer la personne à l'air frais. Donner de l'oxygène si nécessaire. Consulter un médecin.   |
| En cas de contact avec la peau  | Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la peau immédiatement et abondamment à l'eau claire. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. |
| En cas de contact avec les yeux | Laver immédiatement et abondamment à l'eau claire en maintenant les paupières bien écartées pendant 15 minutes minimum. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison.  |
| En cas d'ingestion              | Rincer la bouche à l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison. Transférer immédiatement la victime à l'hôpital.   |

##### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| En cas d'inhalation             | Irritation sévère pour le système respiratoire. Irrite les muqueuses.<br>Symptômes : Difficultés respiratoires. Toux, pneumonie chimique, œdèmes pulmonaire.<br>Exposition répétée ou prolongée : Saignement du nez, bronchite chronique.  |
| En cas de contact avec la peau  | Irritation sévère de la peau<br>Symptômes : Rougeur, gonflement des tissus, brûlures.<br>Exposition répétée : Ulcération.  |
| En cas de contact avec les yeux | Irritation sévère de la peau. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.<br>Symptômes : Rougeur, gonflement des tissus, brûlures.<br>Exposition répétée : Ulcération  |
| En cas d'ingestion              | Brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'œsophage et de l'estomac. Risques de broncho-pneumonie chimique par aspiration du produit dans les voies respiratoires. Risque d'état de choc.<br>Symptômes : Nausée, douleur abdominale, vomissement avec du sang, diarrhée, suffocation, toux, insuffisance respiratoire grave. Risque d'affection respiratoire. |

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
*Conformément au règlement (CE) N° 453/2010*  
**STOP GLISS**

Date : 18/11/2015

4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

La gravité des lésions, le pronostic de l'intoxication dépendent directement de la concentration et de la durée d'exposition.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1- Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés                      Eau

Moyens d'extinction inappropriés                  Aucun(e)

5.2- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de produits dangereux lors de la décomposition.

Fluorure d'hydrogène, oxyde de silicium

5.3- Conseils des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Utiliser un équipement de protection individuel.

Porter un vêtement résistant aux produits chimiques.

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards à l'aide d'eau pulvérisée.

Collecter l'eau d'extinction contaminée, ne pas rejeter dans les canalisations.

6- MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1- Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Eviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible.

Conserver à l'écart des produits incompatibles.

Isoler la zone et évacuer le personnel vers un endroit sûr.

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8).

Appareil respiratoire autonome en milieu confiné, si oxygène insuffisant, en cas d'émanations importantes

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas décharger dans l'environnement.

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.2- Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Endiguer. Enlever avec un absorbant inerte.

Recueillir le produit dans des conteneurs proprement étiquetés. Les récipients sont adaptés et fermés pour l'élimination.

Eliminer conformément à la réglementation en vigueur.

Traiter le produit récupéré selon la section 13

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
*Conformément au règlement (CE) N° 453/2010*  
**STOP GLISS**

Date : 18/11/2015

**7- MANIPULATION ET STOCKAGE**

**7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé.

Utiliser dans des zones bien ventilées.

En cas de dilution : toujours ajouter le produit à l'eau. Ne jamais ajouter l'eau au produit.

Conserver à l'écart des produits incompatibles.

Ne pas surchauffer afin d'éviter une décomposition thermique.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail.

Se laver les mains après manipulations.

**7.2 Conditions d'un stockage sécurisé incluant les incompatibilités.**

|          |   |
|----------|---|
| Stockage | Conserver hermétiquement fermé dans un endroit frais et bien ventilé dans l'emballage d'origine. Stocker à l'abri de la lumière.<br>Conserver à l'écart des produits incompatibles (liquides inflammables, combustibles...)<br>Stocker dans un bac de rétention. Ne pas congeler. |
|----------|---|

|                      |  |
|----------------------|--|
| Matériel d'emballage | Matières appropriées : polyesters stratifiés, acier revêtu, PVC, polyéthylène,<br>.<br>Matières non-appropriées : métaux Verre |
|----------------------|--|

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'informations disponibles.

**8- CONTROLES DE L'EXPOSITION – PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1- Paramètres de contrôle**

Valeurs limites d'exposition

Hexafluorosilicic acide 2.5 mg/m<sup>3</sup> (directive 2000/39/CE)

**8.2- Contrôles de l'exposition**

|                           |                                      |
|---------------------------|--------------------------------------|
| Mesures d'ordre technique | Voir mesures de protection section 7 |
|---------------------------|--------------------------------------|

Equipement de protection individuelle

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Protection respiratoire | En cas de ventilation insuffisante et/ou lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter un appareil respiratoire approprié et agréé. |
|-------------------------|--|

Protection des mains



Porter des gants appropriés en PVC ou néoprène ou caoutchouc naturel. Prendre en compte l'information donnée par le fournisseur de gants concernant la perméabilité et les temps de pénétration.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
*Conformément au règlement (CE) N° 453/2010*  
**STOP GLISS**

Date : 18/11/2015

Protection des yeux



Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps



Porter un vêtement de protection approprié

Mesures d'hygiène

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement  
Voir section 6.2

## 9- PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1- Propriétés physiques et chimiques

|                                     |                           |
|-------------------------------------|---------------------------|
| Aspect                              | Liquide                   |
| Couleur                             | Jaune clair               |
| Odeur                               | Piquante                  |
| Poids moléculaire                   | 74,5 g/mol                |
| pH                                  | 1 à 1.2 à 10g/l           |
| Point de congélation                | -4°C à -5°C               |
| Point d'ébullition                  | Non applicable            |
| Point d'éclair                      | Non applicable            |
| Taux d'évaporation                  | Pas de données            |
| Inflammabilité                      | Non inflammable           |
| Propriétés explosives               | Non explosif              |
| Pression de vapeur                  | 32 hPa à 25°C             |
| Densité relative à 21.2°C           | Non disponible            |
| Masse volumique apparente           | 1000 g/l                  |
| Solubilités                         | Hydro solubilité complète |
| Coefficient partage : n-octanol/eau | Non disponible            |
| T° d'auto-inflammation              | Non applicable            |
| T° de décomposition                 | 221 – 222.5°C             |
| Viscosité                           | Non disponible            |
| Propriétés comburantes              | Non disponible            |

## 10- STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1- Réactivité

Pas d'information disponible

### 10.2- Stabilité chimique

Pas d'information disponible

### 10.3- Réactions dangereuses

Pas d'information disponible

### 10.4- Conditions à éviter

Pas d'information disponible

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
*Conformément au règlement (CE) N° 453/2010*  
**STOP GLISS**

Date : 18/11/2015

10.5- Matières incompatibles

Des métaux, des sels métalliques, acides forts, alcalin, huile, grès, verre.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Autres produits de décomposition : Pas d'information disponible

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1- Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale DL50 > 430 mg/kg (espèce : rat) (hexafluorosilicic acid)

11.2- Corrosion cutanée / irritation cutanée : Pas d'information disponible (hexafluorosilicic acid)

11.3- Lésions oculaires graves / irritation oculaire : Pas d'information disponible (hexafluorosilicic acid)

11.4- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Pas d'information disponible (hexafluorosilicic acid)

11.5- Mutagénicité Pas d'information disponible (hexafluorosilicic acid)

11.6- Cancérogénicité IARC Group 3 : n'est pas classé comme cancérigène pour l'homme (hexafluorosilicic acid)

11.7- Toxicité pour la reproduction Pas d'information disponible (hexafluorosilicic acid)

11.8- Toxicité pour certains organes cible exposition unique Pas d'information disponible (hexafluorosilicic acid)

11.9- Danger par aspiration Pas d'information disponible (hexafluorosilicic acid)

11.10- Effets potentiels sur la santé

|            |  |
|------------|--|
| Inhalation | Peut être nocif par inhalation. Le produit est extrêmement destructeur pour le tissu des muqueuses et des voies respiratoires supérieures. |
| Ingestion  | Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures.   |
| Peau       | Toxique en cas d'absorption à travers la peau. Provoque des brûlures de la peau  |
| Yeux       | Provoque des brûlures des yeux.  |

11.11- Signes et symptômes d'une exposition

Le produit est extrêmement destructeur des tissus des muqueuses, des voies respiratoires supérieures, des yeux et de la peau, spasme, inflammation et œdème du larynx, inflammation et œdème des bronches, congestion pulmonaire ; œdème pulmonaire, sensation de brûlure, toux asthmatiforme, laryngite, insuffisance respiratoire, migraine, nausée.

11.12- Informations supplémentaires RTECS : donnée non disponible.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
*Conformément au règlement (CE) N° 453/2010*  
**STOP GLISS**

Date : 18/11/2015

**12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

12.1- Toxicité : donnée non disponible

12.2- Persistance et dégradabilité : donnée non disponible

12.3- Potentiel de bioaccumulation : donnée non disponible

12.4- Mobilité dans le sol : donnée non disponible

12.5- Résultats des évaluations PBT et vPvB : non applicable

12.- Autres effets néfastes : Données non disponibles

**13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

13.1- méthodes d'élimination

Eliminer conformément aux législations en vigueur

Ne pas contaminer le sol ou l'eau (empêcher le produit de pénétrer dans les égouts)


Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement

13.2- Emballages contaminés

Rincer plusieurs fois l'emballage à l'eau avant rejet ou élimination

Eliminer conformément aux législations en vigueur

**14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| N° ONU                          | 3265  |
| Désignation officielle          | LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF ACIDE<br>ACIDE FLUOROSILICIQUE - BIFLUORURE              |
| Classe de danger                | D'AMMONIUM  |
| Groupe d'emballage              | 8 (C3) matières corrosives  |
|                                 | III   |
| Etiquettes                      |  |
| Code tunnel                     | 8   |
| Dangers pour l'environnement    | E   |
| IMDG                            | Oui   |
| Transport en quantités limitées |   |
| CODE E1                         | LQ = 5litres<br>EQ = inner packaging 30ml = outer packaging 1000ml                  |

**15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1272/2008

15- Réglementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matières de sécurité, de santé et d'environnement

Donnée non disponible



**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
*Conformément au règlement (CE) N° 453/2010*  
**STOP GLISS**

Date : 18/11/2015

Conforme au règlement (CE) n° N° 1272/2008

Historique

Date d'impression 18.11.2015

Date de la précédente édition 13.02.2014

Date de la première édition 10.10.1979

16- AUTRES INFORMATIONS

16.1- Phrases intégrales mentionnées dans les sections 2 et 3

H301 : toxique en cas d'ingestion

H314 : provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Avis au lecteur

Les informations fournies dans la présente sont considérées comme exactes par GMI à l'heure de leur préparation ou ont été préparées à partir de sources considérées comme fiables, mais il incombe à l'utilisateur de rechercher d'autres sources d'information pertinentes et de les comprendre, de respecter les lois et procédures applicables concernant la manipulation et l'utilisation sécuritaires des produits et de déterminer l'adaptation des produits à l'utilisation qu'il projette. Tous les produits fournis par GMI Sont sujets aux termes et conditions de vente de GMI, GMI N'EMET AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU INDUITE CONCERNANT TOUT PRODUIT OU QUALITE MARCHANDE OU D'ADAPTATION A QUELQUE USAGE QUE CE SOIT, OU CONCERNANT L'EXAXTITUDE DE TOUTE INFORMATION FOURNIE PAR GMI, sauf concernant la conformité des produits aux spécifications de GMI. Aucune des informations contenues dans la présente ne constitue une offre de vente d'un quelconque produit.